

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-CF287

présenté par
M. Carrez et Mme Dalloz

ARTICLE LIMINAIRE

À la deuxième ligne de la dernière colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au nombre :

« -2,1 »

le nombre :

« -1,6 »

et, en conséquence, à la dernière ligne,

substituer au nombre : « -2,6 »

le nombre : « -2,1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à se conformer aux obligations du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG).